

TOUR POITOU-CHARENTES 2025

À l'issue de la dernière étape du Tour du Poitou-Charentes, les coureurs effectueront un circuit avenue de l'Europe, les animations qui rythmeront cette journée utiliseront différentes voies, qui seront **interdites à la circulation et au stationnement le jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025**. Vous trouverez, au verso, la liste de l'ensemble des rues fermées à la circulation et au stationnement avec le jour et les horaires.

Vous trouverez le détail de l'arrêté sur le site www.grandpoitiers.fr
Nous vous recommandons de prendre vos dispositions.

Les véhicules encore stationnés s'exposent à un risque d'enlèvement par la fourrière.

CIRCULATION

- Interdiction de circulation sur la zone d'arrivée, vendredi 29 août de 6h00 à 12h00, sauf les véhicules accrédités :
 - **avenue de l'Europe dans le sens montant**
- Interdiction de circulation sur la zone d'arrivée, vendredi 29 août de 6h00 à 12h00, sauf les véhicules accrédités :
 - **avenue de l'Europe, entre la boulangerie Ange et le carrefour de l'Europe** (déviation des véhicules par la rue des 2 communes)
- Interdiction de circulation sur la zone d'arrivée, vendredi 29 août de 12h00 à 19h00, sauf les véhicules accrédités :
 - **avenue de l'Europe dans les deux sens**
- Interdiction de circulation sur le parcours de la course, vendredi 29 août de 11h30 à 17h00, sauf les véhicules accrédités :
 - **Rue de la Vincenderie**
 - **Avenue De L'Europe**
 - **Avenue Winston Churchill**
 - **Rue Des Deux Communes**
 - **Rue Du Sentier**
- Cisaillement autorisé, vendredi 29 août de 13h00 à 16h30 :
 - **carrefour de l'Europe**
 - **sortie de la résidence Mozart vers rue de Tiffauges**
 - **rond-point du centre aquatique de la Pépinière / Bannette > Stationnement des 2 communes**

STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule sera INTERDIT :

- Interdiction de stationnement, du jeudi 28 août à 9h00 au vendredi 29 août fin de la manifestation (19h00) :
 - **Parking Allée du Parc du n°22 au n°24**
- Interdiction de stationnement, du jeudi 28 août à 14h00 au vendredi 29 août fin de la manifestation (19h00) :
 - **Parking Allée du Parc, du n°56 au n°82,**
 - **Parking de la résidence côté de l'avenue de l'Europe**
- Interdiction de stationnement, vendredi 29 août de 7h00 à la fin de la manifestation (19h00) sur l'ensemble du parcours :
 - **Rue de la Vincenderie**
 - **Avenue De L'Europe**
 - **Avenue Winston Churchill**
 - **Rue Des Deux Communes**
 - **Rue Du Sentier**
- Interdiction de stationnement, vendredi 29 août de 7h00 à la fin de la manifestation (19h00) :
 - **sur le parking du commerce situé à l'angle de l'avenue de l'Europe et la rue des Couronnerie** (anciennement Boulangerie Ange)
- **Autorisation d'occupation du domaine public, avenue de l'Europe et le parking de l'allée du Parc pour l'installation de la zone d'arrivée, le vendredi 29 août de 6h00 à 20h00**
- Mise au clignotant des feux tricolores aux carrefours suivants, le vendredi 29 août de 14h00 à 16h45 :
 - **carrefour de l'Europe,**
 - **carrefour entre l'avenue de l'Europe et l'allée du Parc,**
 - **carrefour entre l'avenue de l'Europe et l'allée du Parc (côté av. Churchill)**
 - **carrefour av. Churchill et rue des 2 communes**